UNIVERSITÉ CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR



RECTORAT

B.P. 5005 - Dakar-Fann - SENEGAL Tél. 825 05 30 ; fax (221) 825 28 83 e.mail : Rectorat@ucad.sn 2 4 JUIL, 2008

ARRETE

portant création et organisation de l'École doctorale « Mathématiques et Informatique » (Math-Info)

Le Recteur, Président de l'Assemblée de l'université.

VU la loi nº 67-45 du 13 juillet 1967 relative à l'Université de Dakar, modifiée ;

VU la loi nº 81-59 du 9 novembre 1981 portant statut du personnel enseignant des universités, modifiée ;

VU la loi nº 91-22 du 30 janvier 1991 d'orientation de l'éducation nationale ;

VU la loi relative à l'organisation du système LMD ;

VU se décret nº 70-1135 du 13 octobre 1970 portant statut de l'université de Dakar, modifié ;

VU le décret relatif aux études doctorales à l'Université Cheikh Anta DIOP de Dukar ;

VU l'avis du Conseil scientifique de l'Université Cheikh Anta Diop en sa séance du 14 Février 2008 ;

VU l'avis de l'Assemblée de l'Université en sa séance du 14 Mai 2008 ;

ARRETE

CHAPITRE I

Dispositions générales

Article premier : Il est créé à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar une Ecole doctorale dénommée Ecole doctorale « Mathématiques et Informatique » (Math-Info)

Article 2, L'Ecole doctorale est commune aux établissements suivants :

- Faculté des Sciences et Techniques (FST)
- Faculté des Sciences Economiques et de Gestion (FASEG)
- Ecole Supérieure Polytechniques (ESP)

Ces établissements hébergent au moins une formation doctorale et/ou un laboratoire ou équipe d'accueil en thèse de l'Ecole doctorale.

D'autres établissements de l'UCAD peuvent s'associer ultérieurement à ces établissements en créant une formation doctorale intégrée à l'Ecole doctorale et/ou en mettant à la disposition de l'Ecole doctorale un laboratoire ou une équipe d'accueil en thèse.

CHAPITRE II

Objectifs

Article 3: L'Ecole doctorale a pour objet :

- de former des docteurs en mathématiques, informatique et dans les domaines connexes;
- de concevoir et de piloter des projets dans ces domaines ;
- de contribuer à la promotion et au développement de l'éducation et de la formation relatives aux Mathématiques et à l'Informatique.

CHAPITRE III

Accès aux formations de l'Ecole doctorale

Article 4 : L'accès aux formations doctorales de l'Ecole se fait par sélection sur la base des critères d'excellence définis dans le Règlement Intérieur de l'Ecole

Les candidats doivent être titulaires d'un Master ou d'un diplôme jugé équivalent.

CHAPITRE IV

Formations doctorales de l'Ecole doctorale

Article 5 : L'Ecole doctorale masemble les formations doctorales suivantes :

Mentions	Formations doctorales	Etablissements de rattachement
Mathématiques et Modélisation	Algèbre, Géométrie et Applications	FST
	Analyse, Statistiques et Applications	FST
	Modélisation et Calcul scientifique	FST
Informatique et Télécommunications	Informatique	FST
	Télécommunications	ESP

D'autres formations doctorales peuvent être créées au sein de l'École doctorale.

CHAPITRE V

Etablissements partenaires et laboratoires ou équipes d'accueil en thèse de l'École doctorale

Article 6: Les établissements d'enseignement supérieur et/ou de recherche nationaux ou étrangers partenaires scientifiques de l'Ecole doctorale assurent des enseignements au sein de l'Ecole doctorale et/ou accueillent dans leurs laboratoires des étudiants en formation. La liste de ces établissements figure en annexe du présent arrêté.

D'autres établissements d'enseignement supérieur et/ou de recherche nationaux ou étrangers peuvent rejoindre l'Ecole doctorale en qualité de partenaire scientifique.

Article 7: Les laboratoires et équipes d'accueil en thèse de l'École doctorale sont :

- Faculté des Sciences et Techniques (FST)
 - Laboratoire, d'Algèbre, de Cryptologie, de Géométrie Algébrique et Applications
 - Laboratoire de Géométrie Différentielle et Applications
 - Laboratoire de Mathématiques Appliquées
 - Laboratoire d'Informatique :
 - o Equipe Modèles Coopératifs et Performances
 - o Equipe Réseaux, Services et Télécommunications
 - o Equipe Bases de données, Datamining
- Faculté des Sciences Economiques et de Gestion (FASEG)
 - Laboratoire de Mathématiques de la Décision et d'Analyse Numérique
- # Ecole Supérieure Polytechnique (ESP)
 - Laboratoire d'Informatique, Réseaux et Télécommunications
 - Laboratoire de Traitement de l'Information
 - Laboratoire d'Imagerie Médicale et Bio-informatique
 - Equipe de Recherche en Modélisation, Simulation, Systèmes complexes
- Institut de Recherche pour le Développement (IRD)
 - UR 079 : Géométrie des Espaces Organisés, Dynamiques, Environnement et Símulations (GEODES)

D'autres laboratoires ou équipes de recherche peuvent rejoindre l'Ecole doctorale en qualité de Laboratoire ou équipe d'accueil en thèse.

Article 8 : L'Ecole doctorale peut établir une coopération avec des organismes publics ou privés ocuvrant dans les domaines qu'elle couvre.

CHAPITRE VI

Organisation administrative

Article 9 : L'Ecole doctorale est dirigée par un Directeur assisté d'un Conseil Scientifique et Pédagogique.

Le Directeur :

- préside le Conseil Scientifique et Pédagogique ;
- assure l'administration et le fonctionnement de la structure ;
- recherche les financements ;
- met en œuvre la politique pédagogique et scientifique de l'Ecole doctorale;
- présente chaque année à l'Assemblée de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar un rapport validé par le Conseil scientifique et pédagogique.

Le Conseil scientifique et pédagogique :

- élabore la politique pédagogique et scientifique de l'Ecole doctorale;

- valide le rapport du Directeur;
 contrôle l'utilisation des moyens;
 veille au suivi des thèses ainsi qu'à la mise en place et au bon fonctionnement des activités de l'École;
 propose au Recteur la nomination du Directeur;
- sélectionne les candidats à une formation doctorale ;
- élabore le Règlement Intérieur de l'Ecole doctorale qui précise les modalités de fonctionnement administratif, financier, scientifique et pédagogique.

Article 18 : Le Conseil Scientifique et Pédagogique est composé de :

Responsables de formations doctorales :

Prénoms et noms	Formations doctorales	Etablissements
Mamadou SANGHARE	Algèbre, géométrie et applications	FST
	Informatique	FST
Abdoulaye SENE	Analyse, statistique et applications	FST
Diaraf SECK	Modélisation et Calcul scientifique	FST
Sidi Mohamed FARSI	Télécommunications	ESP

Responsables de laboratoires ou équipes de recherche :

Prénoms et noms	Prénoms et noms Laboratoires ou équipes de recherche	
Hamidou DATHE	Laboratoire de Géométrie Différentielle et Applications	FST
Mbaye SENE	Equipe Modèles Coopératifs et Performances	FST
Abdourahmane RAIMY	Laboratoire Réseaux, Services et Télécommunications	FST
Idrissa L.Y	Laboratoire de Mathématiques de la Décision et d'Analyse Numérique	FASEG
Awa NIANG	Modélisation et traitement de données environnementales	ESP
Samuel OUYA	Laboratoire d'Informatique, Réseaux et Télécommunications	ESP
Alassane BAH	Equipe de Recherche en Modélisation, Simulation, Systèmes complexes	ESP
Claude LISHOU	Laboratoire de Traitement de l'Information	ESP
Gabriel Birame NDIAYE	Laboratoire de Mathématiques Appliquées	FST
Cheikh Thiécoumha GUEYE	Laboratoire, d'Algèbre, de Cryptologie, de Géométrie Algèbrique et Applications	FST
Samba NDIAYE	Laboratoire d'Informatique	FST
Mamadou BARRY	Equipe d'Algèbre	FST
Oumar DIANKHA	Equipe de Cryptologie	FST
Djibi SOW	Equipe de Codage	FST
Pierre MENDY	Equipe d'Econométrie	FASEG
Papa NGOM	Equipe Probabilité-Statistique	FST
Ibrahima NIANG	Equipe Réseaux, Services et Télécommunications	FST
Benjamin MAMPASSI	Equipe d'Analyse Numérique	FST

Enseignants-chercheurs ou Chercheurs de rang A :

Prénoms et noms	Spécialités	Etablissements
Chérif BADJI	Mathématiques	FST
Hamet SEYDI	Mathématiques	FST

Enseignants-chercheurs ou Chercheurs de rang B

Prénoms et noms	Spécialités	Etablissements
Moussa BALDE	Mathématiques	FST
Karime KONATE	Informatique	FST

Représentants des étudiants :

Prénoms et noms	Formations doctorales	Etablissements
Mouhamadou NGOM	Analyse, Statistiques et Applications	FST
Oumar DIAO	Algèbre, Géométrie et Applications	FST

Personnalités extérieures à l'Ecole Doctorale ;

Prénoms et noms	Fonctions	Institutions
Maurice MIGNOTTE	Professeur	Université Louis PASTEUR, France
Amadou Doudou SARR	Fonctionnaire	Présidence de la République du Sénégal
Philippe RUKIMBIRA	Professeur	Florida International University, USA
Cheikh Birahim NDIAYE	Chercheur	Institut Max PLANK, Albert EINSTEIN, Allemagne
Salamatian KAVE	Professeur	Université Paris 6, France

CHAPITRE VII

Dispositions finales

Article 11 : Les Chefs d'établissements, le Sécrétaire Général et l'Agent comptable de l'UCAD sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dakar, le

Abdou Salam SALL

2 4 JUIL, 2008

ANNEXE

Etablissements d'enseignement supérieur et/ou de recherche nationaux ou étraugers partenaires scientifiques de l'École doctorale Mathématiques et Informatique

Université de Paris- Dauphine (France)

Université d'Orléans (France)

Université de Pierre et Marie-Curie (France)

Université de Savoie Annecy (France)

Université de Paris V (France)

Université de Strasbourg (France)

Institut National de Télécom d'Evry (France)

Université Internationale de Floride (USA)

Pennsylvannia State University (USA)

Université Technique d'Etat de Vinnitsa (Ukraine)

Ecole Supérieure d'Electricité (France)

Université Paris XIII (France)

Université Paris XII (France)

Université de Bretagne-Sud, Vannes, (France)

Université de Tunis II (Tunisie)

Université de Nouskehott (Mauritanie)

Université Gaston Berger (Saint-Louis)

Université de Ziguinchor (Sénégal)

Université de Thiès (Sénégal)

Collège Universitaire de Hambey (Sénégal)

Institut de Recherche pour le Développement (France)

Institut de Recherche pour l'Enseignement des Mathématiques, de la Physique et de la Technologie

Institut Souleymane FALL (Sénégal)

Institut national des Sciences Appliquées de Rouen (France)

Georgia Institute of Technology (USA)

Virginia Institute of Technology (USA)

Université de Montpellier II (France)

Université Aix - Marseille (France)

Institut de Mathématiques Toulon du Var, Université du Sud, Toulon du Var (France)

Université de Rennes I (France)

Université de Nancy I (France)

Université des Antilles-Guyane (France)

Université de Düsseldorf (Allemagne)

OHIO University (USA)

Université de Ouagadougou (Burkina Faso)

Université de Cocody (Cîste d'Ivoire)

Université de Casablanca (Maroc)

Université de Bamako (Muli)

Université de Yaoundé 1 (Cameroun)

Réseau Africain de Géométrie et d'Algébre Appliquées au Développement (RAGAAD)

Soutien aux Activités de Recherche Informatique et Mathématique en Afrique (SARIMA)

Centre International de Mathématiques Pures et Appliquées (CIMPA)

International Center for Theorical Physic (ICTP)

Ecole Supérieure Multirationale des Télécommunications (Sénégal)

Institut national Polytechnique Félix Houphouët BOIGNY(Côte d'Ivoire)

Ecole Nationale Supérieure Polytechnique de Yaoundé (Cameroun)

Institut Fierre Simon LAPLACE (France)

Centre National de Recherche Scientifique (France)

Université de Versailles Saint QUENTIN en Yvelines (France)

Université Paris VI (France)

Université Catholique de Louvain (Belgique)

Université Libre de Bruxelles (Belgique)

Université I T de Kenitra (Maroc)

Université Mohamed V de Rabat (Maroc)

Ecole Mohamadia d'Ingénioeurs de Rabat (Maroc)

Ecole Nationale des Sciences Appliquées de Tanger (Maroc)

Ecole nationale d'Ingénieurs de Tunis (Tunisie)